

Le secteur de la santé en Afrique du Sud

Le système de santé sud-africain compte parmi les meilleurs d'Afrique et les plus dynamiques au monde. Il repose toutefois sur une dualité entre secteur public et privé, ce qui le rend inéquitable et peu efficace pour faire face aux nouveaux enjeux de santé du pays, notamment au regard des moyens financiers qui sont alloués par l'Etat. Si le gouvernement entend réorganiser le secteur, notamment à travers la réforme de la National Health Insurance (NHI), sa mise en œuvre, longue et complexe, soulève de nombreuses questions, de sa faisabilité à son financement.

1. Un secteur à deux vitesses, face à de nouveaux défis

L'espérance de vie en Afrique du Sud a augmenté de façon spectaculaire sur une période relativement courte, passant en moyenne de 53,4 ans en 2005 à 64,1 ans en 2019, notamment grâce aux programmes antirétroviraux du pays et la diminution constante du nombre de décès liés au VIH/SIDA.

Si **le secteur de santé sud-africain compte parmi les meilleurs d'Afrique et les plus dynamiques au monde**, il est divisé entre le secteur public, qui soigne une très large majorité de la population et le secteur privé, plus petit mais en pleine expansion. **Le secteur public, en grande difficulté**, compte actuellement plus de 3 880 établissements (dont 422 hôpitaux publics) et prend en charge 71,5 % de la population, malgré les difficultés pour recruter des spécialistes dues en partie au manque chronique de financement et à la concurrence salariale du secteur privé – près de 40 % des médecins généralistes et infirmières travaillent dans le privé, au service du quart de la population sud-africaine en capacité de financer ses soins onéreux. **Le secteur privé est bien plus performant** et représente plus de 50 % des dépenses totales pour 27,1 % des soins totaux prodigués à la population au sein des 215 hôpitaux privés. Trois acteurs dominant le marché (Netcare, Life Healthcare et Mediclinic) avec 83% des capacités en lits du secteur privé et 90% des séjours.

Le secteur est financé par des contributions individuelles à des régimes d'aide médicale ou d'assurance maladie. Il existe plus de **80 régimes médicaux différents, qui ne couvrent que 10,1 millions de sud-africains ou 26% des ménages**, notamment en raison du coût qui reste un obstacle pour une majorité de la population. Ces régimes médicaux permettent la prise en charge intégrale des frais de santé en échange d'une cotisation mensuelle et sont largement financés par les employeurs. Ainsi, en 2021, 77% de la population blanche était couverte par une assurance maladie contre 9,3% pour la population noire, alors que ces groupes ethniques représentent respectivement 8% et 80% de la population totale.

Les priorités pour le secteur de la santé en Afrique du Sud ont connu une évolution rapide. Le fardeau des maladies infectieuses dû notamment aux maladies infantiles, au VIH/SIDA et à la tuberculose reste important : 24,5 % des femmes âgées de 15 à 49 ans et plus de 12,1 % des hommes vivent avec le VIH. L'Afrique du Sud est aussi le 4^{ème} pays au monde enregistrant le plus de nouveaux cas de tuberculose. Mais le poids des maladies chroniques liées à l'hypertension, à l'obésité, au diabète et au cancer ne cesse d'augmenter (52 % des sud-africains sont en surpoids, dont 27 % sont en situation d'obésité). Les violences criminelles et routières sont également des causes de morbi-mortalité importantes.

Le VIH/SIDA reste une priorité absolue pour le pays – l'Afrique du Sud représente 0,7 % de la population mondiale, mais 17 % des infections par le VIH dans le monde – bien que les programmes antirétroviraux aient permis une réduction importante du nombre d'infections ces dix dernières années. Le gouvernement sud-africain consacre ainsi 24,1 Mds ZAR (soit 1,4 Md EUR et plus de 10 % des dépenses totales de santé) aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

L'Afrique du Sud fait également face à un déficit de personnel de santé qualifié (0,79 médecin pour 1 000 habitants contre 3,17 pour 1 000 habitants en France). Les écoles de médecine diplôment chaque année près de 1 300 nouveaux médecins, ce qui est insuffisant au regard de la taille de la population. Dans le cadre d'un accord avec le gouvernement cubain, l'Etat sud-africain tente d'attirer du personnel de l'étranger. Malgré ces efforts, les demandes de professionnels de la santé ne sont pas satisfaites.

2. Un secteur largement financé par l'Etat, en quête de réforme

Si la gestion du système de santé est décentralisée au niveau des provinces, le ministère de la Santé (*National Department of Health – MoH*) est responsable de la définition des politiques publiques et des stratégies. Il est également en charge du financement. Les ministères de la santé provinciaux sont responsables de leur mise en œuvre et supervisent les hôpitaux et cliniques au sein de leur périmètre géographique.

Les dépenses totales concernant le secteur s'élèvent à 9,11 % du PIB (560 Mds ZAR en 2019). En 2022, la santé publique a reçu 12 % du budget national, soit 259 Mds ZAR, en augmentation de 54 % par rapport à 2017).

- 115,7 Mds ZAR destinés aux hôpitaux de district (soins primaires), dont 24,1 Mds ZAR pour lutter contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et développer la sensibilisation des communautés ;
- 49,4 Mds ZAR alloués aux hôpitaux nationaux ;
- 40,4 Mds ZAR alloués aux hôpitaux de province (médecine généraliste et opérations légères) ;
- 7,8 Mds ZAR pour la formation et l'emploi de personnel qualifié.

Pour faire face aux défaillances actuelles du système de santé et améliorer l'accès au soin, le gouvernement a lancé, dès 2017, une réforme visant à créer une assurance maladie nationale – NHI (*National Health Insurance*). Elle a pour objectif de garantir l'accès de tous les citoyens et résidents d'Afrique du Sud à des services de santé de qualité fournis par les secteurs public et privé, indépendamment de leur statut socio-économique. Si le gouvernement entend adopter le projet de loi en 2023 (pour une entrée en vigueur en 2026), de nombreux paramètres sont toujours inconnus, tels que les modalités de financement des soins et des infrastructures manquantes, l'articulation avec la suppression des assurances privées (qui contribueraient au nouveau système), ou encore les répercussions sur les professionnels qualifiés du secteur. Il appartiendra également au gouvernement de négocier les prix et de garantir la mutualisation des risques.

3. Perspectives et présence française

Le marché de la santé sud-africain est le plus important et avancé du continent – il devrait atteindre 47,1 Mds USD d'ici 2027, porté par un niveau d'innovation croissant et l'arrivée de nouvelles pratiques indispensables à la transformation du secteur telles que la digitalisation et la cybersécurité. L'Afrique du Sud possède également un **marché pharmaceutique développé**, grâce à des entreprises locales performantes (telles que le groupe Aspen Pharma, leader du marché), une infrastructure commerciale étendue (pharmacies et chaînes de drugstores) et l'existence d'un environnement réglementaire – *South African Health Products Regulatory Authority – SAHPRA*, qui dispose d'un système de réglementation considéré comme stable et fonctionnel, permettant de garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits pharmaceutiques, et notamment des vaccins.

Parmi les **principales entreprises françaises** du secteur de la santé installées en Afrique du Sud, on peut noter la présence de Sanofi : présent depuis 1996 avec plus de 800 salariés, l'un des leaders de l'industrie pharmaceutique dans le pays ; d'Air liquide : présent principalement sur le marché des gaz hospitaliers, production et R&D locale, services de soins à domicile ou de pompes à insuline ; de Pierre Fabre présent depuis 1994 et dont les produits sont importés de France ; de BioMérieux : marché de niche du matériel de laboratoire ; et de Servier. A noter également l'alliance conclue en décembre 2018, dans le secteur des laboratoires d'analyses médicales entre le français Cerba et le sud-africain Lancet, pour créer un leader du secteur sur le continent africain. Le nouvel ensemble a reçu en 2020 un soutien financier de la SFI et de Proparco à hauteur de 10 M EUR chacun.

Enfin, **la coopération entre la France et de l'Afrique du Sud dans le domaine de la santé remonte à la signature d'une déclaration d'intention en février 2017**, dont la priorité était la mise en place d'un système national d'assurance maladie. A ce jour, la France fait partie d'un groupe de travail – en collaboration avec le Royaume-Uni, le Japon et L'OMS – visant à appuyer la mise en œuvre du NHI. Toutefois le niveau d'avancement de ce groupe de travail reste très limité, l'épidémie de Covid-19 ayant stoppé la majorité des discussions. Par ailleurs, **la France est un partenaire actif de l'Afrique du Sud pour la fabrication locale des vaccins**, en particulier pour répondre à la pandémie de la Covid-19.